

Formation de cadre MSIn Motocyclisme

DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 2 (les modalités d'organisation) et 4 (les conditions d'accès).

Schéma de base d'organisation de la formation Moniteur Sportif Initiateur en Motocyclisme

- Programmation des sessions de formation par l'opérateur de formation, une partie des cours se déroulant en soirées, l'autre en journées complètes, le plus souvent le samedi. Les dates exactes seront mises en ligne sur le site de la FMWB.
- La formation est divisée en modules théoriques et pratiques. Ces modules nécessitent la présence obligatoire lors de 80% de la durée des cours pratiques ainsi que de certains cours théoriques, (définis dans le tableau ci-dessous), Les modules non-concernés ne nécessite pas de présence obligatoire, mais la présence à ceux-ci reste fortement recommandée. Pour les modules CS124 et CS125, la présence pendant la durée totale est obligatoire. La formation inclut aussi une préparation et une étude personnelle en non-présentiel.
- Une formation de Moniteur Sportif Initiateur ne pourra être organisée qu'avec un minimum de 6 candidats.
- Le nombre maximum de candidats par session est fixé à 12. Au-delà de ce nombre, un dédoublement de la formation est possible mais pas garanti. Dans le cas où le nombre de candidats Moniteurs Sportifs Initiateurs s'avérerait inférieur au maximum défini, des candidats animateurs Sportifs pourraient être ajoutés pour atteindre la capacité maximale prévue.
- Etablissement ou vérification systématique d'une assurance (RC et licence sportive FMWB) pour les candidats lors des sessions de formation et d'évaluations.



Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation spécifique :

LEGENDE		Modules Communs MSAnim et MSIn	Modules pour Moniteur Sportif INITIA TEUR uniquement
Thématique 1 (5 Mod - 5h30)	Thématique 2 (5 Mod - 36 h)	Thématique 3 (4 Mod - 8h30)	Thématique 4 (2 Mod - 2h30)
<u>Cadre institutionnel & législatif</u>	<u>Didactique & méthodologie</u>	<u>Facteurs déterminants de l'activité & de la performance</u>	<u>Aspects sécuritaires & préventifs</u>
CS111 (1h T) ☺ Cursus de Formation FMWB-ADEPS	CS121 (1h T) ☺ De la découverte à l'autonomie	CS131 (1h30 T) 🏍️ Le Matériel	CS141 (1h30 T) 🏍️ Règles de Sécurité
CS112 (1h30 T) 🏍️ Organisation & Structure des fédérations	CS122 (4h-3T+1P) 🏍️ Principes de pédagogie, Méthodologie et Gestion de groupe	CS132 (2h-1T+1P) 🏍️ Echauffement, Stretching	CS142 (1h T) 🏍️ Les Licences, Les Assurances
CS113 (1h T) ☺ Règles de Sport, Epreuves et Compétitions	CS123 (1h T) ☺ Planification d'une progression de l'initiation	CS133 (4h-1T+3P) 🏍️ Techniques de base	
CS114 (1h T) 🏍️ Le Club de Motocyclisme	CS124 (9h-1T+8P) 🏍️ Travaux pratiques et pédagogiques	CS134 (1h T) ☺ Evaluer la technique et les aptitudes	
CS115 (1h T) 🏍️ Labellisations et Agréments	CS125 (21h-1T+20P) 🏍️ Stage didactique		

☺ : Présence au cours non-obligatoire mais restant toutefois fortement conseillée

🏍️ : Présence au cours obligatoire (minimum 80% de la durée globale des modules concernés aussi bien pour la partie théorique (T) que pratique (P))

🏍️🏍️🏍️ : Présence obligatoire à 100% de la durée

La durée théorique de la formation est de 52 heures 30 de cours (19h30 de théorie, 13h de pratique, 20h de stage) et de 5 heures 50 pour l'évaluation, soit un total présentiel de 58 heures 20 minutes. En ajoutant une estimation de 49h en non-présentiel, le total complet de la formation s'élève à 107 heures 20.

Informations à fournir par l'opérateur de formation :

- Age minimum de 17 ans au début de la formation
- Age minimum pour l'homologation par l'AG Sport d'un diplôme : 18 ans
- Inscription définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et du paiement des droits d'inscriptions à la formation.
- Vérification des éventuelles dispenses partielles ou totales de cours à la suite d'une décision de la Commission Pédagogique Mixte.
- Indication de l'apport de son matériel personnel conforme à la sécurité, hygiène...

L'apport du matériel personnel :

Chaque candidat doit disposer de son matériel adapté (moto, casque, etc.) personnel et l'avoir avec lui lors des cours pratiques. L'opérateur de formation se dégage de toutes responsabilités concernant le matériel personnel amené aux cours par les candidats. En tout état de cause le matériel doit être en bon état et permettre la pratique de la moto comme prévu dans les règlements de la Fédération Internationale de Motocyclisme « FIM » (normes de bruit, sécurité, etc.)

Informations sur la formation :

Afin de mesurer la dimension d'engagement de la formation, chaque candidat est invité à prendre connaissance du cahier des charges des formations sur le site de la FMWB. Le candidat, par sa signature au bas de la fiche de renseignement du dossier d'inscription, certifiera en avoir pris connaissance.

Vous trouverez en annexe la fiche d'inscription ainsi que la programmation 2024.

Pré-requis aux formations :

- L'opérateur de formation évaluera la conformité de ces acquis en fonction des déclarations reprises dans la fiche de renseignements du dossier d'inscription (annexe 2) et confirmera ou pas l'acceptation de l'inscription (voir aussi §3.6).
- Avoir 17 ans au début de la formation (le brevet n'est attribué qu'à l'âge de 18 ans minimum).
- Être affilié à un club membre de la FMWB à la date limite où le candidat doit rentrer son dossier d'inscription auprès du titulaire de la formation.
- Être titulaire d'une licence sportive annuelle pendant toute la durée de la formation. Cette licence inclut automatiquement une assurance en dommages corporels.
- Pour accéder aux examens spécifiques le candidat doit avoir réussi les examens des cours généraux ADEPS MSIn ou en avoir été dispensé entièrement.

Pour avoir accès à la formation des cours spécifiques de motocyclisme, l'opérateur de formation demande aux candidats des acquis spécifiques (voir fiche d'inscription du dossier d'inscription en annexe 2) :

- Le candidat doit savoir préparer son matériel lui-même avant de rouler et utiliser un matériel qui répond aux règlements techniques édités par la FMB.
- Le candidat doit connaître et respecter les règles de sécurité individuelles et collectives en tant que pratiquant.
- Le candidat doit pouvoir prouver qu'il maîtrise la conduite d'une moto.

Documents administratifs à fournir par le candidat :

- Expérience requise et confirmée par un CV sportif et/ou pédagogique.
- Fiche d'inscription ad hoc dûment complétée.
- Validité d'une licence-sportive délivrée par la FMWB intégrant d'office un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive et l'affiliation à un club membre de la FMWB.
- Copie d'un document (la carte d'identité, ...) permettant la vérification de l'âge du candidat.
- Présentation des documents attestant la possession d'un grade, d'un classement, d'un niveau de compétence officiel.
- Preuve d'acquittement des droits d'inscription et d'homologation.
- Le cas échéant une preuve de dispenses de cours généraux et/ou spécifiques. Les dispenses sont explicitées dans le §7 « Conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes » du cahier des charges.

Modalités d'inscription (préalable et définitive)

Le candidat doit établir un dossier reprenant les documents administratifs cité ci-dessus.

Évaluation du dossier :

Après l'avoir composé, le candidat doit renvoyer par la poste ou par courriel le dossier officiel d'inscription (y compris tous les documents administratifs demandés) **au plus tard 15 jours ouvrables avant le début de la formation, à savoir avant le 23 juin 2024.**

Celui-ci sera vérifié dans les 5 jours après réception.



Responsables de la formation 2024 : Tim Louis (tim-louis@hotmail.com), Thierry Klutz (dt@fmwb.be) et Jammy Cornil

Une fois que votre dossier est complet, envoyez-le à l'adresse mail moto@fmwb.be et mettre en copie dt@fmwb.be

Inscription définitive

L'inscription est définitive une fois que le candidat répond favorablement à toutes les exigences suivantes :

- Acceptation du dossier d'inscription
- Avoir fourni tous les documents que l'opérateur de la formation demande.
- Après réception du paiement du droit d'inscription.
- Toutes les exigences doivent être remplies au plus tard 7 jours ouvrables avant le premier jour des cours spécifiques.

Modalités de paiement

Le montant pour la formation est de **225 Euro** et à verser après acceptation de la candidature (dossier d'inscription) sur le compte de l'opérateur de formation (FMWB) **avec en communication** : Nom Prénom + type de formation + année de la session.

Aucun remboursement n'est possible lorsque la formation a débuté.

Numéro de compte de la FMWB : BE15 0682 2926 9530

Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet MS Initiateur en Motocyclisme

Le module de formation qui traite des aspects sécuritaires et préventifs constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement pour le module « une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif », tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

Les informations se trouvent sur le site ADEPS en cliquant sur ce lien direct : <http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=4106>

Les candidats à la formation MSin Motocyclisme seront informés de la date des examens lors de leur session de formation spécifique.

Le nombre d'heures d'examen pour chaque thématique se répartit comme suit :

- Thématique 1 : 50 minutes d'examen
- Thématique 2 : 2 heures d'examen
- Thématique 3 : 2 heures d'examen
- Thématique 4 : 30 minutes d'examen



Programmation cours de la Formation des cadres Motocyclisme Session Juillet 2024

Date Session 2024 : **du 15 au 18 juillet 2024**
Lieu de la formation : **Centre ADEPS de Spa-La Fraineuse**
Horaire-Lieu rendez-vous : **15 juillet 2024 à 8h15 au bureau d'accueil des chefs d'activités**

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (Jérémy Renkens)

Date : Lundi 15 juillet 2024

Lieu : Centre Adeps de Spa-La Fraineuse

Horaire des cours :

09h00-10h30 : Règles de sécurité
10h30-10h45 : Pause
10h45-11h45 : Les licences, les assurances.

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (Jammy Cornil)

Date : Lundi 15 juillet 2024

Lieu : Centre Adeps de Spa-La Fraineuse

Horaire des cours :

13h30-14h00 : Le matériel
14h00-16h00 : Echauffement, stretching (1 h théorie et 1 h de pratique)
16h00-16h15 : Pause
16h15-18h15 : Technique de base (1 h théorie et 1 h pratique)
18h15-19h15 : Repas
19h15-20h30 : Technique de base + évaluation des techniques et aptitudes

Thématique 1 : Cadre législatif et institutionnel (Didier Frérot)

Date : Mardi 16 juillet 2024

Lieu : Centre Adeps de Spa-La Fraineuse

Horaire des cours :

9h30-10h30 : CS 111 Coursus de Formation FMWB-Adeps
10h30-10h45 : Pause
10h45-12h15 : CS 112 Organisations et structure des Fédérations
12h15-13h00 : Pause de midi
13h00-14h00 : CS 113 Règles de Sport, Epreuves et compétitions
14h00-15h00 : CS 114 Le club de Motocyclisme
15h00-15h15 : Pause
15h15-16h15 : Labellisation et agréments



Thématique 2 : Didactique et méthodologie – 1 (Thierry Klutz, Tim Louis ou Gregory Rousseau)

Date : Mercredi 17 juillet 2024

Lieu : Centre Adepts de Spa-La Fraineuse

Horaire des cours :

09h00-10h00 : De la découverte à l'autonomie

10h00-10h15 : Pause

10h15-12h15 : Principes de pédagogie, méthodologie et gestion de groupe.

12h15-13h00 : Temps de midi

13h00-15h00 : Principes de pédagogie, méthodologie et gestion de groupe (1h de théorie et 1 heure de pratique)

15h00-15h30 : Pause

15h30-16h30 : Planification d'une progression de l'initiation

Thématique 2 : Didactique et méthodologie – 2 (Thierry Klutz, Tim Louis ou Gregory Rousseau)

Date : Jeudi 18 juillet 2024

Lieu : Centre Adepts de Spa-La Fraineuse

Horaire des cours :

09h00-12h00 : Travaux pratiques et pédagogiques (1 h de théorie et 2 heures de pratique)

12h00-12h45 : Temps de midi

12h45-18h45 : Travaux pratiques et pédagogiques (6 heures de pratique) + 1 heure de stage didactique (1 heure de théorie).



DOSSIER D'INSCRIPTION**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Niveau de la formation demandé : (biffer la mention inutile)		Photo type identité
<ul style="list-style-type: none"> - MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR en MOTOCYCLISME - MONITEUR SPORTIF INITIATEUR en MOTOCYCLISME 		
NOM / Prénom :		
Adresse :		
Localité :	CP :	
Né le :	Age :	
Profession ou études en cours:		
Tél :	GSM :	
Mail :		
N° de licence FMWB	Nom de Club :	
Discipline *:		
éciser : motocross, course sur route, supermoto, enduro, BEX ou trial.		
Autres activités sportives pratiquées : <input type="text"/>		
Disponibilités en rapport à la pratique et à l'enseignement du motocyclisme (soirées / weekends / le matin / l'après-midi / en journée) :		
Avez-vous réussi les cours généraux :	OUI / NON (*)	Date de réussite :
* Biffez les mentions inutiles		
Joindre la preuve de réussite des cours généraux au dossier.		
Autres remarques concernant les cours généraux :		

Prérequis & formalités demandés : Voir cahier des charges de la formation des cadres www.FMWB.be

Motivation (Raison pour laquelle vous souhaitez suivre cette formation) :

Validation des acquis spécifiques minimums en motocyclisme :

Pour avoir accès à la formation des cours spécifiques de motocyclisme, l'opérateur de formation demande aux candidats des acquis spécifiques minimums :

- Le candidat doit savoir préparer son matériel lui-même avant de rouler et utiliser un matériel qui répond aux règlements techniques édités par la FMB.
- Le candidat doit connaître et respecter les règles de sécurité individuelles et collectives en tant que pratiquant.
- Le candidat doit pouvoir prouver qu'il maîtrise la conduite d'une moto.

Pour évaluer les acquis l'opérateur procède à des vérifications :

- Pour le candidat cela consiste à fournir entre autre dans son dossier d'inscription une preuve d'une performance réalisée en compétition qui permet avec certitude d'évaluer que le candidat a acquis le bagage technique minimum.
- Dans le cas où le candidat ne peut pas fournir une preuve de performance réalisée en compétition, il devra fournir tout document permettant à l'opérateur de constater que ce candidat remplit les conditions minimales requises.

Informations : moto@fmwb.be tel : 02/736.87.07

Date :

Je déclare avoir pris connaissance du contenu du cahier des charge de la formation sollicitée et certifie l'exactitude des renseignements indiqué ci-dessus.

Signature du candidat :

